

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES SOUMISES
A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES LE COMTE**

Réunion du Jeudi 25 Juillet 2024

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 25 juillet 2024 à 20h00 dans la salle de Conseil en mairie et examinera les questions suivantes :

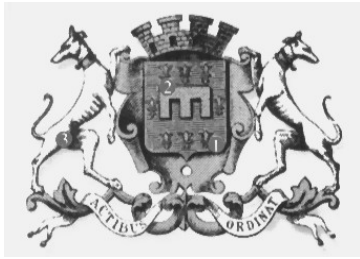
Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 18 juin 2024

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 18 Juin 2024 (joint avec la convocation)

	Objet de la délibération
D 2023-33	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint Nicolas et de ses abords Suite à l'avis de la CAO, le conseil municipal est sollicité pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église et de ses abords
D 2023-34	Attribution des lots du marché relatif aux travaux de rénovation de bâtiment scolaire et aménagement des accès (2ème phase de l'école maternelle-ex-gendarmerie) Suite à l'avis de la CAO, le conseil municipal est sollicité pour attribuer le marché de travaux relatif à la 2 ^{ème} phase de rénovation de l'ex-gendarmerie.
D 2023-35	Demande de subvention auprès du Département au titre du FARDA pour les travaux de rénovation de bâtiment scolaire Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour le financement de la 2 ^{ème} phase de travaux de rénovation de l'ex-gendarmerie en école maternelle.
D 2023-36	Candidature au label « Village Patrimoine » Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la candidature de la commune au label « Village Patrimoine » en partenariat avec l'association « Avesnes Patrimoine »
DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES	



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 JUIN 2024

Le **Mardi 18 Juin 2024** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 14 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mr TURPIN Franck, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume Mme LAURENT Anne, Mr HEIRMAN Lucas, Mr PETIT Yves, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme CAUET Murielle représentée par Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte représentée par Mr THILLIEZ Arnould, Mme MARTIN Micheline représentée par Mr HEIRMAN Lucas, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme PETIT Huguette représentée par Mme LAURENT Anne, Mr VANHOVE Sébastien représenté par Mr PETIT Yves

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

1-Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose que Franck TURPIN soit désigné Secrétaire de séance.
Vote à l'unanimité

2-Approbation du Compte-Rendu de la réunion de conseil du 15 Mai 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 Mai 2024 est adopté à l'unanimité.

3- Attribution du marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des bâtiments communaux pour la période 2024/2029

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie 12 Juin 2024

Dans le cadre du renouvellement du marché pour l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et du traitement d'eau des bâtiments communaux de la commune, une consultation a été lancée.

Le marché porte sur les prestations suivantes

- Fourniture et gestion de l'énergie (P1)
- Conduite et maintenance des installations (P2) : entretien courant, lutte contre la prolifération des légionnelles, suivi des visites réglementaires, traitement de l'eau
- La garantie totale (P3) : renouvellement des équipements

Deux entreprises ont déposé une proposition : Dalkia et Baudin-Châteauneuf Maintenance Energétique.

Afin de préparer le marché et analyser les offres reçues, la commune a été accompagnée par le bureau d'études Hexa Ingénierie.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 12 juin 2024, ont pris connaissance de candidatures remises et de leur analyse

Les critères de jugement des offres retenus sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre notée sur 60 points :
 - Pour le poste Energie (P1) : 20 points
 - Valeur des engagements de consommations : 8 points
 - Cohérence et justification des engagements des consommations : 12 points
 - Pour le poste P2 : 20 points
 - Nombre d'heures annoncé : 6 points
 - Cohérence de la constitution de la redevance : 6 points
 - Qualités et adéquation des moyens humains et matériels : 4 points
 - Qualité des stratégies d'intervention contre les légionelloses : 4 points
 - Pour le poste P3 : 20 points
 - Cohérence de la redevance P3/1 : 5 points
 - Qualité du plan de renouvellement et pertinence des remplacements : 15 points
- Le prix des prestations (somme des redevances P1/1, P1/4, P1 CEE, P2, et P3) noté sur 40 points

Suite à cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres a établi le classement suivant

1^{er} : Dalkia (90,95 pts/100)

2^{ème} : Baudin Châteauneuf Maintenance Energétique (86,17 pts/100)

Le montant de l'offre proposée par Dalkia s'élève à 96 254,58 € HT.

Le nouveau marché intègre les chaudières des logements communaux. Mme Bréfort signale que l'entretien des chaudières est à la charge des locataires. Elle souhaite savoir si une attestation d'entretien est fournie par les locataires et si dans le cadre du nouveau marché le prix de l'entretien va leur être répercuté.

Mr le Maire précise que jusqu'à maintenant on ne savait pas vraiment si l'entretien était réellement fait et qu'avec ce nouveau marché nous aurons un meilleur suivi de l'entretien des chaudières.

En fonction du coût de cet entretien, la faisabilité de répercuter les coups de l'entretien sur les locataires sera étudiée.

Mr le Maire précise qu'en cas de panne les pièces seront changés par Dalkia et certaines chaudières seront intégralement remplacées. Cela devrait permettre aux locataires de faire des économies d'énergie

Conformément à l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres repris ci-dessus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des bâtiments communaux à l'entreprise Dalkia pour la période 2024/2029,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette consultation et à signer et exécuter les documents relatifs à ce marché

4- Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste fournie par le SGC de Saint-Pol-Sur-Ternoise faisant état des produits irrécouvrables.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la liste suivante :

- 6206140011 comprenant 2 pièces pour un montant total de 53.10 €.

Un mandat de paiement sera établi pour annuler ces recettes au compte 6541 (créances admises en non-valeur) et au compte 6542 (créances éteintes).

5- Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de l'AMI « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs »

La commune d'Avesnes-le-Comte est lauréate depuis juin 2023 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation centres- villes et centres-bourgs » proposé par le Conseil régional des Hauts-de-France.

Cette reconnaissance permet à la commune de solliciter une aide destinée à la mise en place d'actions d'animation, de promotion et de développement de l'attractivité du tissu commercial local liées à la stratégie de redynamisation locale. Cette aide est comprise entre 5 000 € et 45 000 € dans la limite de 50% des dépenses.

Les manifestations menées par la commune tout au long de l'année et en particulier au moment de la Foire d'Avril et des fêtes de fin d'année sont éligibles au dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France pour une aide de 5 500 € dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation centres- villes et centres-bourgs »
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes utiles à la finalisation de cette demande de subvention.

6- Attribution d'une aide pour deux jeunes pour leur participation aux championnats de France

Deux avesnoises, Camille (18 ans) et Clara (13 ans) BREFORT pratiquent du horse-ball aux écuries de Duisans. Leur niveau de pratique leur ont permis de participer aux Championnats de France qui se sont déroulés du 8 au 11 Mai 2024 sur le site de Lamotte-Beuvron dans le Loir et Cher.

Au-delà d'un investissement personnel, cette activité et leur niveau de pratique représentent un coût important. Aussi, elles ont sollicité la commune pour bénéficier d'un soutien financier et proposent d'organiser sur la commune une action de découverte et de présentation de leur activité auprès des écoles ou plus généralement des habitants.

La commune a développé différents dispositifs d'aides destinés aux jeunes afin de les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux loisirs et à la culture (Financement du BAFA et du permis

de conduire, aide à la licence sportive et à l'inscription à l'école intercommunale de musique, jobs d'été).

Certaines de ces aides sont soumises à un engagement du jeune auprès de la collectivité.

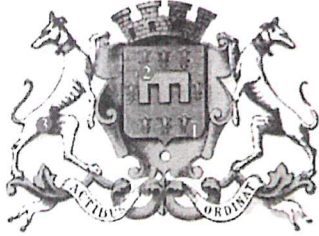
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Madame BREFORT Sophie, valide à l'unanimité, l'attribution d'une aide de 150 € pour Camille BREFORT et 150 € pour Clara BREFORT. Camille et Clara s'engagent à réaliser une présentation de leur activité dans les prochains mois auprès des avesnois.

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire au mardi 18 Juin 2024 dans le cadre de sa délégation générale en date du 06 novembre 2020

Assurances

- Acceptation d'une indemnité de 13,20 € pour la réparation d'une vitre cassée à l'école primaire Jules-Ferry (franchise 300 €)
- Acceptation d'une indemnité de 4275,18 € pour le remboursement suite à un sinistre survenu le 11/09/2024 d'un choc de véhicule sur un candélabre Rue de Frévent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Jeudi 25 juillet 2024** à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 19 juillet 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme LAURENT Anne représentée par Mr THILLIEZ Arnould, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Était absent : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise St Nicolas et ses abords

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 Juillet 2024

Dans le cadre du projet de restauration de l'église St Nicolas et de ses abords (église et jardin classés aux Monuments Historiques), une consultation a été lancée.

Afin d'y répondre les candidats doivent justifier des qualifications et compétences requises aux relatives aux missions de maîtrise d'œuvre sur les monuments classés (qualifications, expérience...)

Les candidatures doivent porter sur les étapes suivantes ;

- Etudes d'Avant-Projet Définitif
- Etudes de projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Etudes d'Exécution et de Synthèse
- Direction de l'Exécution des contrats de travaux
- Assistance aux Opérations de Réception

Deux cabinets d'architecte ont déposé une offre : SAS RE-AEDIFICA et SARL Céline Desprez Architecte du Patrimoine.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 25 Juillet 2024, ont pris connaissance des candidatures remises et de leur analyse.

La sélection des candidatures et le jugement des offres ont été effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles**

Les critères et sous-critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante

- **Prix des prestations 40 %**
- **Valeur technique : 60 % décomposée selon les sous-critères suivants :**
 - Note méthodologique sur la composition de l'équipe et sur le mode opératoire : 30 %
 - Expérience et références sur travaux similaires et édifices comparables 30 %

Suite à cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres a établi le classement suivant :

1^{er} : SARL Céline Desprez Architecte du Patrimoine (93 pts/100)

2^{ème} : SAS RE-AEDIFICA (90,33 pts/100)

Le montant de l'offre présentée par la SARL Céline Desprez Architecte du Patrimoine s'élève à 6,50 % du coût des travaux soit 92 300 € HT sur une estimation financière prévisionnelle des travaux de 1 420 000 € HT.

Conformément à l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres repris ci-dessus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

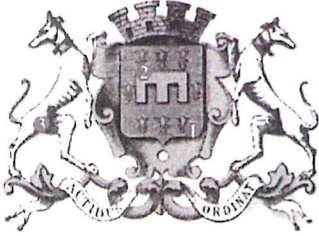
- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise St Nicolas et ses abords à la SARL Céline Desprez Architecte du Patrimoine
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette consultation et à signer et exécuter les documents relatifs à ce marché

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Sebastien BERTOÛT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Judi 25 juillet 2024** à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 19 juillet 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme LAURENT Anne représentée par Mr THILLIEZ Arnould, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Était absent : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : FARDA 2024 – subvention du Conseil départemental au titre de l'accompagnement des projets structurants et patrimoniaux communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme d'aide du Département du Pas-de-Calais en faveur des territoires ruraux (FARDA)

Considérant le projet de rénovation et d'aménagement de l'école maternelle et de ses extérieurs pour un coût total de travaux HT de 287 439,03 € (hors coût de maîtrise d'œuvre).

Considérant que ce projet peut faire l'objet de la part du Conseil départemental d'une aide maximale de 40 % soit 120 000 € dans le cadre du FARDA au titre du soutien aux services aux publics ;

Considérant que l'aide du Conseil départemental du Pas-de-Calais est de nature à faciliter la mise en œuvre de ce projet ;

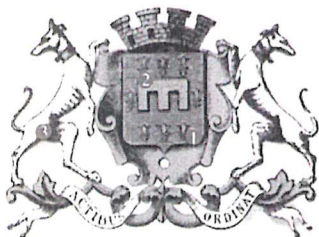
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de rénovation de l'école maternelle et ses extérieurs
- Sollicite du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention dans le cadre du programme FARDA « Aide aux projets structurants et patrimoniaux communaux » à hauteur de 40% plafonnée à 120 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes utiles à la finalisation de cette demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20240725-20240725_35-DE
Date de télétransmission : 30/07/2024
Date de réception préfecture : 30/07/2024

Pour extrait conforme
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Jeudi 25 juillet 2024** à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 19 juillet 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme LAURENT Anne représentée par Mr THILLIEZ Arnould, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Était absent : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Attribution du marché de travaux de rénovation de l'école maternelle (2^{ème} phase) et ses accès

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 Juillet 2024

Dans le cadre du projet de rénovation de l'ex-gendarmerie en école maternelle et ses accès (2ème phase) une consultation a été lancée auprès des entreprises.

La commune a été accompagnée par la maîtrise d'œuvre S.A.R.L. CARPENTIER Jean-Philippe.

Cette consultation était composée des 8 lots suivants :

- Lot n°1 : GROS-ŒUVRE – DEMOLITIONS -AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- Lot n°2 : CHARPENTE – COUVERTURE
- Lot n°3 : MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot n°4 : MENUISERIES BOIS – FAUX PLAFONDS - ISOLATION
- Lot n°5 : CARRELAGES - FAIENCES

- Lot n°8 : PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE

La publication du marché s'est déroulée du 06 Juin au 10 Juillet 2024.

Au total, 11 entreprises ont déposé une proposition.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 25 Juillet 2024, ont pris connaissance de l'analyse des candidatures remises.

L'ensemble des lots a été analysé selon les critères suivants :

- Valeur technique des prestations, notée sur 10 et décomposée en 3 sous-critères :
 - matériels, matériaux et techniques utilisées : 5 points
 - démarches qualité : 2 points
 - Moyens humains et matériel pour ce chantier : 3 points
- Prix des prestations, noté sur 10 points avec un coefficient pondérateur de 0,9

Suite à cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres a établi le classement pour les 8 lots et a proposé de retenir les entreprises suivantes :

- **Pour le lot N°1 : Gros-œuvre, démolitions, aménagements extérieurs**

SAS PATOU

1 rue verte

62130 FOUFFLIN-RICAMETZ

Montant HT de l'offre : 173 416,50 € (197 959,80 € TTC)

- **Pour le lot N°2 : Charpente-Couverture**

Entreprise Olivier LECLERCQ

873 Route de Frévent

62810 AVESNES-LE-COMTE

Montant HT de l'offre : 63 898,16 € (76 677,79 € TTC)

- **Pour le lot N°3 : Menuiseries extérieures**

SARL MARCHOIX

3 rue de la Barrière

62760 MONDICOURT

Montant HT de l'offre : 6 701,53 € (8 041,43 € TTC)

- **Pour le lot N°4 : Menuiseries bois, Faux Plafonds, Isolation**

SARL MARCHOIX

3 rue de la Barrière

62760 MONDICOURT

Montant HT : 15 972,59 € (19 167,11 € TTC)

- **Pour le lot N°5 : Carrelage-Faïences**

LAINÉ ROGER

42 rue du Centre

62127 MAIZIERES

Montant HT : 9 730,25 € (11 676,30 € TTC)

- **Pour le lot N°6 : Peintures**
DECOREV SARL
53 Route Nationale
62158 LA HERLIERE
Montant HT : 3 815 € (4 578 € TTC)
- **Pour le lot N°7 : Electricité, Ventilation**
Ets REMY
21 rue de Gaudiempré
62760 PAS EN ARTOIS
Montant HT : 4 866 € (5 839,20 € TTC)
- **Pour le lot n°8 : Plomberie, sanitaire, chauffage**
Ets REMY
21 rue de Gaudiempré
62760 PAS EN ARTOIS
Montant HT : 9 039 € (10 846,80 € TTC)

Le montant total des lots attribués s'élève à 287 439,03 € HT (344 926,84 €).

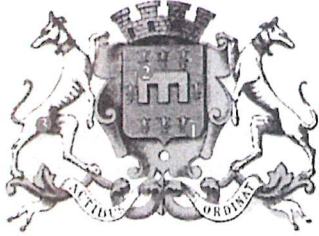
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les différents lots conformément à l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres repris ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette consultation et à signer et exécuter les avenants et documents relatifs à ce marché

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sébastien BERTOUT

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20240725-20240725_34-CC
Date de télétransmission : 30/07/2024
Date de réception préfecture : 30/07/2024



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Jeudi 25 juillet 2024** à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 19 juillet 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents: Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mme GABEZ Sylvie représentée par Mme DAMBREVILLE Florence, Mme LAURENT Anne représentée par Mr THILLIEZ Arnould, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Était absent : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Candidature au label Village Patrimoine

La commune d'Avesnes-le-Comte dispose d'un patrimoine architectural remarquable et d'une histoire riche de nombreux événements marqués par des personnalités importantes. Le patrimoine naturel de la commune avec ses espaces boisés ou encore ses nombreuses ruelles mérite également d'être souligné.

Depuis 2021, aux côtés de la commune, un collectif d'habitants férus d'histoire locale s'est constitué et participe à promouvoir le patrimoine et l'histoire d'Avesnes-le-Comte. C'est ainsi que depuis 3 ans, la commune participe activement aux journées du patrimoine. Un parcours sur le patrimoine local a également été réalisé et installé et un « carnet » a été conçu pour accompagner les visiteurs le long de ce parcours mais également présenter quelques personnages et événements de l'histoire de la commune. Ces habitants se sont réunis afin de constituer l'association « Avesnes Patrimoine » qui a pour objet la transmission et la valorisation de l'histoire et du patrimoine de la commune.

En s'appuyant sur ces actions de valorisation du patrimoine, la commune souhaite candidater au label « Village Patrimoine ». Ce label est réservé aux communes de moins de 2500 habitants qui souhaitent mettre en valeur leur patrimoine architectural et naturel. Il a été créé en 2003 à l'initiative du Pays de la Baie du Mont St Michel. A ce jour plus de 80 villages sont labellisés, principalement en Normandie et dans les Hauts-de-France. Il est en plein développement sur le territoire de l'Artois Pays d'Artois Tourisme avec une trentaine de villages labellisés.

Une fois obtenu pour une durée de 5 ans, ce label permet de s'inscrire dans le réseau des villages patrimoine et de développer l'attractivité touristique de la commune en proposant de nouvelles actions de valorisation, en participant à des événements, etc. Il s'accompagne d'actions en faveur du cadre de vie et de préservation de l'environnement.


Au niveau de la commune, il permet de fédérer les habitants, les commerçants, les associations et les partenaires autour de l'identité locale.

La candidature consiste à réaliser avec l'association un dossier de présentation du village, de son histoire, ses manifestations, ses atouts patrimoniaux et naturels. Puis un jury se déplacera au cours de l'Automne afin de découvrir la commune en vue de l'obtention éventuelle du label en 2025.

Cette démarche s'inscrit également dans la convention « Petites Villes de Demain » dont une fiche-action est consacrée à l'obtention de ce label et à la valorisation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature à l'obtention du label « Village Patrimoine » pour la commune en partenariat avec l'association « Avesnes Patrimoine »

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT

